

UN PLAN MÉTROPOLITAIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS

L'habitat privé en cœur de cible

«La Mel, en transition vers la résilience»

Plénière du 18 décembre 2019



SOMMAIRE

Introduction	P.4
Les propositions du Conseil de développement	P.9
1. Connaître / partager	P.13
2. Sensibiliser / communiquer	P.17
3. Faciliter / expérimenter	P.21
4. Revitaliser l'espace urbain	P.25
5. Accompagner les acteurs économiques	P.27
6. Initier une nouvelle logique économique	P.31
Annexes	P.35

EN RÉSUMÉ...

Dans un contexte social où **les inégalités s'accroissent** au sein de notre métropole, et afin de faire face au déficit du **changement climatique**, il est urgent d'engager une action volontariste sur ce qui constitue une des grandes vulnérabilités de notre territoire : **l'habitat**.

Le Conseil de développement estime qu'il s'agit d'un **enjeu communautaire** qui doit être appréhendé à cette échelle et qui doit se traduire par une politique cohérente, volontariste et partenariale, qui prenne en compte à la fois les actions sur le logement et l'ensemble du cadre urbain. Actuellement le principal obstacle est celui représenté par le **parc privé**, qui concentre à la fois les logements les plus dégradés, les populations les plus précaires et un cadre urbain très peu attractif.

Le Conseil de développement propose de faire de la transition énergétique dans le logement privé une des priorités de ces prochaines années, en se dotant d'une maîtrise d'ouvrage transversale et partenariale afin de pouvoir élaborer une stratégie à long terme qui implique tous les acteurs concernés : communes, opérateurs publics et privés, et bien sûr les habitants concernés.

Le succès de cette politique ambitieuse passe par une meilleure connaissance de la réalité de terrain et par une capacité d'évaluation des actions engagées. Il doit permettre un meilleur accompagnement des propriétaires et locataires par des outils adaptés, qu'il s'agisse d'information, de financement ou d'assistance technique. Tout ceci passe par la création d'un **guichet unique** au plus près du terrain et par une grande **campagne évènementielle**.

Cette politique ambitieuse doit couvrir la fourniture et le développement des énergies renouvelables, la modération des coûts, la sobriété énergétique, par une meilleure isolation des logements et aussi des comportements plus vertueux grâce à une meilleure information des usagers.

Ces actions sur le logement doivent être étendues aux espaces qui les entourent et particulièrement aux **friches** nombreuses sur le territoire. Celles-ci peuvent constituer des **supports pour le développement d'Énergies Renouvelables et pour l'introduction de la nature en ville**.

Dans un contexte financier très serré, cette politique doit s'appuyer sur une **priorité budgétaire affirmée** au sein de la Mel, mais aussi sur la mobilisation de tous les financements publics, et sur la **mobilisation des acteurs privés** qui peuvent être les bénéficiaires du développement de cette nouvelle filière économique.

INTRODUCTION

1. Les objectifs du groupe de travail

La démarche s'inscrit dans le cadre du travail engagé par le Conseil de développement sur « la ville 2050 », et qui a donné lieu à une réflexion en atelier, dont le contenu est synthétisé en annexe 1.

Il s'agit donc d'une auto-saisine correspondant au programme de travail élaboré en plénière du Conseil : un exercice prospectif à l'horizon 2050, visant à analyser les capacités de la MEL à aborder ce futur dans les meilleures conditions.

Face aux nombreux chocs déjà subis, en particulier sur le plan économique, mais aussi face au dérèglement climatique en cours, il a semblé important de pouvoir évaluer les capacités de résilience de la MEL. Le concept de résilience inclut la robustesse, la résistance, la durabilité, mais aussi la transformation et l'adaptabilité... Il s'oppose donc à la vulnérabilité.

Un territoire est résilient s'il sait et peut faire face aux difficultés qui le menacent. Il est donc important d'analyser ses fragilités, d'identifier les actions et les leviers afin de proposer aux décideurs les stratégies ad hoc qui enclencheront ce processus de transition.

Mais celui-ci ne peut pas se décréter d'en haut ni être imposé. Il implique une adhésion et une participation de l'ensemble des citoyens de la MEL, dans un mode de gouvernance nouveau.

2. La méthode

Plus de 10 réunions, en 2018 et début 2019, ont permis d'élaborer cette esquisse de plan d'actions en s'appuyant sur des auditions (représentants de la MEL, de la SEM Ville Renouvelée, de la Fabrique des Quartiers...), des visites de terrain (Mons en Baroeul) et du travail en atelier, souvent par petits groupes.

L'atelier s'est d'abord consacré à appréhender ce que pouvait être la résilience pour la MEL, en analysant ses principales vulnérabilités. Il en est ressorti 2 priorités considérées comme indissociables : la **transition énergétique** et la **diminution de la fracture sociale**, Elles conduisent toutes deux à une amélioration de la **santé** et du **bon vivre** dans la MEL.

A côté des actions sur le logement, qui doivent être coordonnées au niveau intercommunal, c'est aussi une véritable action d'aménagement du territoire qui doit être engagée : une action sur l'emploi, sur les espaces publics, sur les nombreux espaces dégradés des anciennes villes industrielles afin

d'apporter un environnement plus vivable, un développement de nouvelles énergies renouvelables, et de réduire la fracture territoriale.

A la précarité énergétique viennent s'ajouter des difficultés de mobilité des populations, aggravant leur situation sociale et fabriquant des territoires de relégation.

L'habitat et la mobilité sont donc, pour ce groupe de travail, les thèmes centraux de la transition vers la résilience, puisqu'actuellement, ils en sont les principaux freins dans un contexte de paupérisation.

Compte tenu des délais et de l'importance du travail, le groupe a préféré scinder ses réflexions en **2 temps** :

- un premier temps consacré au logement et plus précisément à la **transition énergétique dans l'habitat privé**, avec le double objectif de combattre les pollutions de l'air et la fracture sociale. Ce processus de transition doit être inclusif et passe par la réduction de la précarité énergétique. Il doit concerner tous les habitants-propriétaires avec bien sûr des dispositions spécifiques suivant leurs capacités et besoins d'investissements.

- un deuxième temps autour du thème de la **mobilité**. Source très importante de rejets de CO2 et de particules fines, les déplacements dans la MEL constituent un enjeu essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi contre la pollution plus locale qu'ils génèrent. La politique de mobilité est aussi un levier important de la lutte contre la fracture sociale, en réduisant l'enclavement de certains quartiers mais aussi en favorisant la transition vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Là encore, ce processus doit permettre de réduire la précarité énergétique, l'exclusion sociale et l'émission de gaz à effet de serre.

Le calendrier des travaux a conduit à ouvrir un atelier consacré à une contribution sur le PDU. C'est dans ce cadre que sera traité le thème de la mobilité.

3 : Deux priorités affirmées : Accélérer la transition énergétique dans l'habitat privé et réduire la fracture sociale.

Après une analyse détaillée, et des comparaisons avec les autres métropoles françaises, il est apparu, que la transition énergétique et la diminution de la fracture sociale pour la MEL reposaient sur une particularité de la métropole : son **tissu urbain**.

- Composé de nombreuses maisons individuelles issues du développement industriel, il affiche de belles maisons « 1930 », mais concentre

...

Le territoire est également engagé dans une réflexion stratégique au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial, document de planification dont l'adoption est prévue d'ici fin 2019. En complément, les projets d'aménagement pourraient faire l'objet d'approches transversales renouvelées qui permettent de mobiliser les compétences du territoire et d'apporter des réponses en matière :

- › d'équité sociale, car la MEL reste l'une des métropoles les plus ségréguées de France et que la raréfaction des ressources est une nouvelle source d'inégalités ;
- › de santé, dans une région qui affiche des indicateurs très en deçà de la moyenne nationale ;
- › de neutralité carbone : sa consommation énergétique est élevée, peu d'énergies renouvelables sont disponibles ;
- › de biodiversité peu développée, du fait de son agriculture spécialisée et de sols inertes et pollués hérités de l'ère industrielle ;
- › de qualité de l'air (part modale de la voiture et fret routier) qui devient un critère d'implantation majeur et de l'eau (champs captants) ressource irremplaçable ;
- › de qualité du cadre de vie, d'espaces publics et d'espaces verts sur lesquels pèsent une forte attente, qui doivent permettre des mobilités actives et garantir des sols vivants.

sur certains territoires de petites maisons ouvrières abritant les populations les plus pauvres.

- La poussée périurbaine ultérieure a également entraîné un développement des maisons individuelles, le plus souvent occupées par leurs propriétaires.
- A côté de ces logements, la MEL dispose aussi de nombreux logements sociaux, collectifs et individuels, construits après la deuxième guerre mondiale et gérés par des bailleurs institutionnels.

Tous ces logements antérieurs à la mise en place des normes thermiques récentes sont le plus souvent de véritables « passoires énergétiques », grands émetteurs de dioxyde, de CO₂ et de particules fines. Ils constituent également un véritable gouffre financier pour les populations qui y résident. Quand ce sont les populations les plus pauvres et les plus modestes, même si elles sont propriétaires de leur logement, elles tombent dans la précarité énergétique.

Face aux augmentations du coût de l'énergie, à la forte dépendance de la MEL aux énergies non renouvelables, aux changements climatiques et aux difficultés sociales croissantes un tournant doit être rapidement pris afin d'engager une véritable transition énergétique. Engagée avec les bailleurs sociaux dans leur patrimoine, celle-ci reste inopérante dans l'habitat privé individuel ou en copropriété.

Effectivement dans l'habitat privé, la décision d'engager la rénovation énergétique résulte de décisions individuelles qui, pour exister, doivent être stimulées et accompagnées. La MEL avec ses prérogatives et cet enjeu communautaire doit en être l'instigateur et le pilote d'un grand plan opérationnel sur ce sujet.

Mais une démarche réaliste implique une transition, c'est-à-dire un processus par étapes, et aussi une forte mobilisation de tous les acteurs et en particulier les citoyens. C'est en particulier vrai dans l'habitat privé où l'initiative repose d'abord sur les propriétaires.

INSTALLER UN GRAND PLAN MÉTROPOLITAIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS



LES PROPOSITIONS

DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Devant le constat décrit dans les pages précédentes, le Conseil de développement propose d'installer un **GRAND PLAN MÉTROPOLITAIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS**, construit sur deux des prérogatives de la MEL : **l'Habitat et la Mobilité**. Elles restent les sources les plus importantes de pollution et de dérèglement environnemental, provoquant aujourd'hui des effets néfastes pour la santé des habitants et étant un facteur très aggravant de la fracture sociale de la métropole. Ce **GRAND PLAN** s'inscrit donc dans une urgence climatique et sociale et plus prosaïquement dans la valorisation de l'image même de notre métropole européenne de Lille.

Cette note, premier volet de la contribution, s'intéresse aux domaines habitat et urbanisme, et aux moyens d'en diminuer les effets polluants, tout en contribuant à réduire la fracture sociale. Le deuxième volet de ce plan sera consacré, avec les mêmes préoccupations, à la mobilité des habitants de la Métropole.

Ce grand plan est organisé autour de **6 points** (schéma ci-contre), qui rassemblent sous de grands objectifs, diverses actions. Que celles-ci soient déjà engagées par la MEL, ou totalement nouvelles, nous sommes convaincus que les objectifs qui les guident ne pourront être réalisés que si elles sont **transversales et coordonnées** au sein de la MEL, mais aussi **partenariales et globales** sur toute la métropole.

Dans ce domaine de la réhabilitation de l'habitat privé et de l'urbanisme, plusieurs compétences se croisent : aménagement du territoire, développement durable, économie & emploi, habitat & logement, énergie, fonds de solidarité logement.

Celles-ci, sans coordination, perdent leur efficacité. Et surtout, sans projet métropolitain affiché et conduit comme tel, c'est la loi du marché qui s'impose, creusant un peu plus la fracture sociale dans cette métropole.

Certains objectifs et certaines actions particulièrement innovantes et fondatrices de ce **GRAND PLAN** demandent une mise en route urgente. Elles sont signalées par le logo de la petite ampoule. 

Ainsi, c'est avec une certaine satisfaction que le Conseil de développement a eu connaissance de l'annonce de la création d'un observatoire de la pollution. Mais nous espérons qu'effectivement cet observatoire sera partenarial, permanent et accessible à tous, pour s'inscrire dans ce **GRAND PLAN MÉTROPOLITAIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS**.

6. INITIER UNE NOUVELLE LOGIQUE ECONOMIQUE

- 💡 Financer ce plan métropolitain de transition énergétique pour tous
 - Promouvoir un **financement solidaire** autour de l'habitat
 - Mobiliser :
 - des **crédits publics** (grand chantier européen)
- 💡 la participation du **secteur privé** (nouveau modèle économique),
- 💡 une **monnaie locale** inter-entreprises
 - Utiliser le **bail emphytéotique** à grande échelle

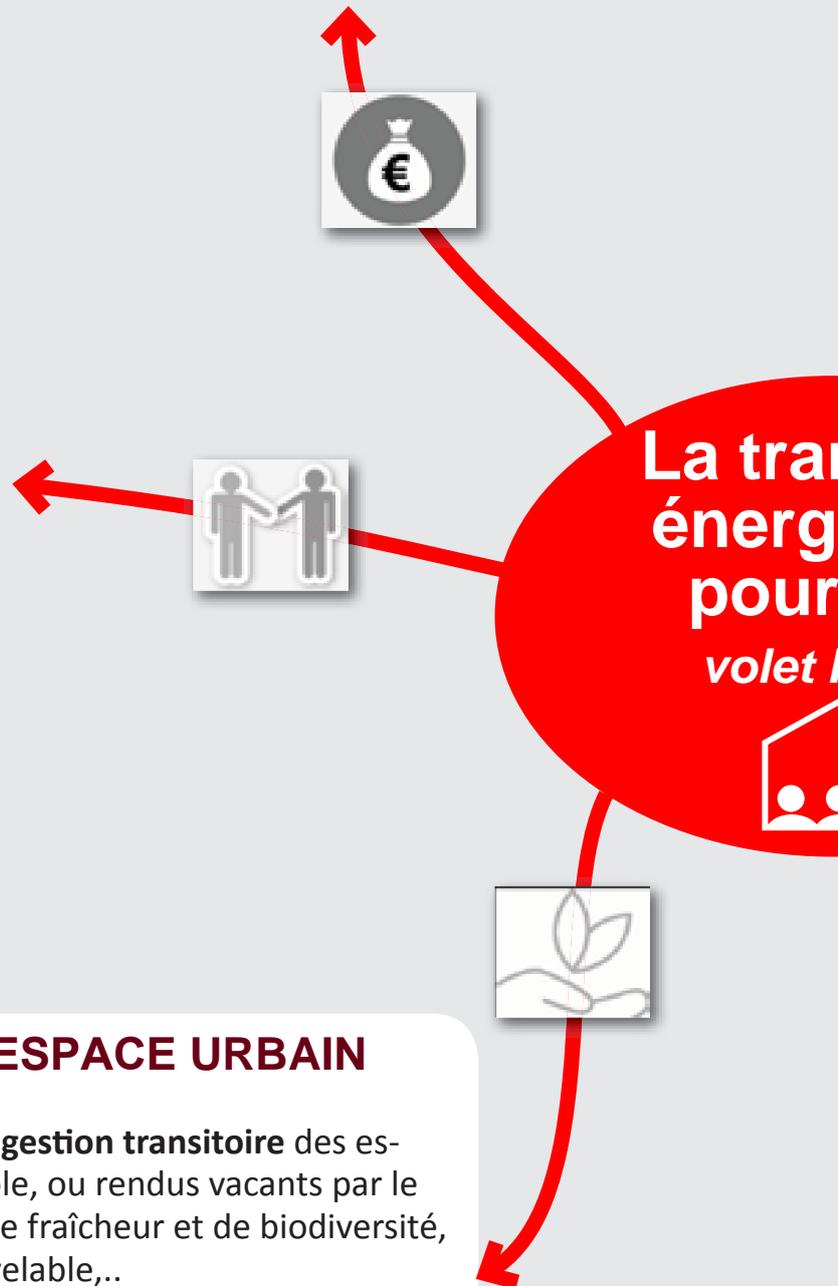


5. ACCOMPAGNER les acteurs économiques

- **Susciter la création d'une instance partenariale** de développement de la performance énergétique
- Co-construire un **processus de développement économique «rénovation du bâtiment»** :
 - formation
 - soutien des TPE/PME
 - production locale d'éco-matériaux

4. REVITALISER L'ESPACE URBAIN

- Développer des modes de **gestion transitoire** des espaces vacants de la métropole, ou rendus vacants par le resserrement urbain : îlots de fraîcheur et de biodiversité, production d'énergie renouvelable,..
- Mettre en place une **politique coordonnée au niveau métropolitain**, et les structures ad hoc de portage et de gestion foncière.
- **Améliorer l'Habiter** : qualité des espaces publics, développement de la nature et des îlots de fraîcheur.





1. CONNAITRE / PARTAGER

- Mettre en place un **observatoire indépendant et partenarial** d'élaboration et de suivi du PLAN METROPOLITAIN DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR TOUS.
- Pour cela, **mobiliser le réseau** Maison de l'Habitat Durable + Espaces Info Energie + dispositifs communaux
- Créer un **tableau de bord des financements** : dispositifs **existants** à toutes les échelles / **résultats**
- définir des **indicateurs de réussite** qui doivent guider les financements, croisant : bilan énergétique + émissions GES et pollution du bâti + autonomie énergétique + santé des habitants, et intègrent les externalités positives



2. SENSIBILISER COMMUNIQUER ACCOMPAGNER les habitants

- Organiser un **grand évènement** annuel du Plan « la transition énergétique pour tous », réunissant tous les acteurs de l'habitat, de l'environnement et de la santé
 - offrir un **guichet d'entrée unique Métropole**, à la fois pour le montage financier et pour l'accompagnement technique
 - Créer et animer un **réseau** basé sur des **tandems** : élu au **logement** + élu à l'**action sociale** des communes
 - Démultiplier les **conseillers info-énergie**, et élargir leur champ d'intervention (**ambassadeurs info-énergie**)
 - former aux **éco-gestes au sein des entreprises**
 - Renforcer et démultiplier les actions type « défi Familles à Energie Positive » (**FAEP**), **zéro déchets**
 - Toucher le **jeune public**



3. FACILITER / EXPERIMENTER

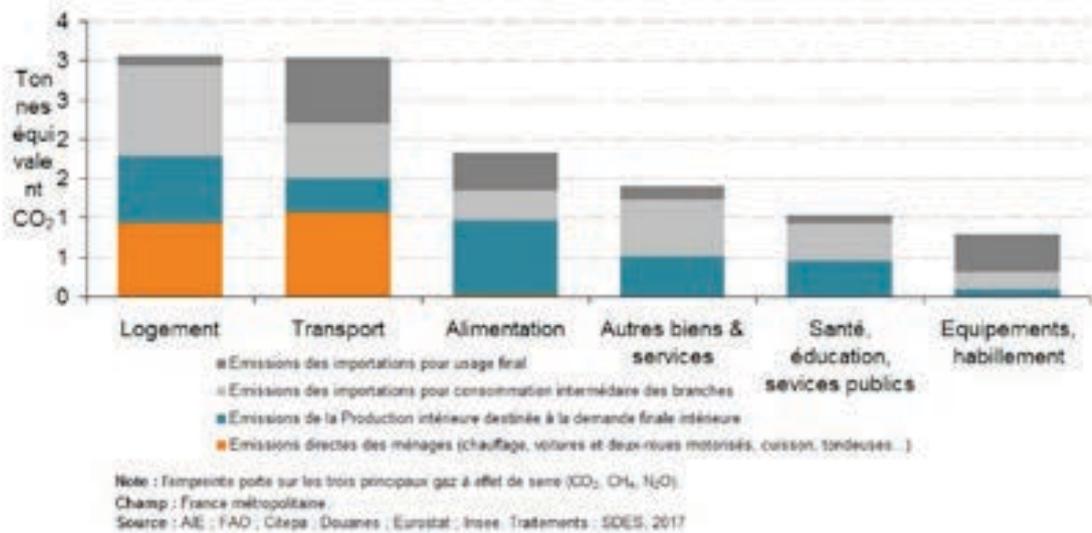
- Démultiplier les **lieux pour agir dans la proximité**
- favoriser les **démarches collectives** : achat groupé énergie, chauffage collectif sur îlots, production coopérative de chaleur,..
- Encourager la **R&D** (smart grids, Solar décathlon,..)
- Mettre en place un **opérateur** ou un mode opératoire au service des particuliers ou des groupes de particuliers

Transition
énergétique
pour
tous
Maison de l'Habitat



équivalent CO₂ et aux services de santé, d'éducation et autres services publics : 11 équivalent CO₂.

Décomposition de l'empreinte carbone des Français par grands postes de consommation – année 2012



DES CHIFFRES (Métropole)

- 485 000 logements¹
- 365 000 logements privés dt
 - 48% de propriétaires occupants
 - 33% de logements antérieurs à 1949
- Env 110 000 logements (10%) potentiellement indignes
- environ 800 propriétaires par an bénéficient d'une subvention, pour des travaux d'environ 25K €, et un gain énergétique constaté d'environ 45%.²
- **3 200** logements/an réhabilités (publics et privés), alors qu'il faudrait réhabiliter **8 200** logements/an pour respecter le Plan Climat Energie Territorial ³
- 66 jours/an de pics de pollution,
- 1700 à 2400 morts prématurées par an liées à la pollution atmosphérique dans la région

1 source Filocom 2015

2 Métropole, serv Habitat

3 Métropole, serv Habitat



1. CONNAÎTRE / PARTAGER



Prendre la mesure des besoins/évaluer les actions menées

POURQUOI ?

- Les politiques publiques sont sectorisées (habitat + santé + environnement + énergie,..), les acteurs sont dispersés.
- Les dispositifs existants (AMELIO¹, AMELIO+), bien que bénéficiant de retours très positifs ne permettent pas de répondre à la hauteur des besoins de la métropole.
- à l'échelle métropolitaine, il est difficile de prendre la mesure de la situation : données éparses et segmentées (données sur l'habitat ou sur la santé, ou sur la qualité de l'air,..)
- à l'échelle de l'individu, celui-ci se trouve démuni devant des lieux multiples de conseil (Maison de l'Habitat Durable, Espaces Info Energie, Mairies,..), le maquis des aides, les «fake-news» des entreprises écolo-délinquantes.

COMMENT ?

- Mettre en place un **observatoire permanent** :
 - **indépendant** (type Agence d'urbanisme, Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement)
 - **partenarial** : associations de consommateurs, notaires, agents immobiliers, syndicats, opérateurs de l'habitat, professionnels sociaux et de la santé, associations (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique), laboratoires de recherche (Systèmes d'Information Géographique et Liens Environnement-Santé)
 - **cartographié** (repérage des secteurs les plus problématiques)
 - **accessible** au grand public,
 - **actualisant** et communiquant les données croisant :
 - **besoins** en réhabilitation thermique (à minima Diagnostic de Performance Energétique) / effets des politiques publiques
 - **état** du logement (**carnet de santé du logement sera mis en place fin 2019 : Proof Of Concept déposé**) / effets sur la **santé**
 - **état** du logement / **bilan Carbone/qualité de l'air**
- Avec un suivi des **pratiques sociales** liées aux modes de modes de consommation énergétique.
- Pour cela, **mobiliser le réseau** Maison de l'Habitat Durable + Espaces Info Energie + dispositifs communaux, pour une capitalisation des actions réalisées, et de leurs effets.



1 AMELIO est l'offre de services pour l'amélioration de l'habitat dans la Métropole Européenne de Lille

Chiffres clés

Les chiffres clés sont issus des données de l'enquête TREMI, extrapolées au parc de logements français

Pendant la période 2014 - 2016, **5,1 millions de ménages en maisons individuelles** ont réalisé des travaux, dont au moins un geste s'est terminé en 2016 (soit 32% du parc de maisons françaises). 260 000 de ces rénovations ont permis un gain énergétique représentant 2 classes énergétiques DPE ou plus. Le chiffre d'affaires de ces travaux s'élève à 59,3 milliards d'euros, représentant une dépense moyenne de 11 750 € par logement.

Saut de classes DPE énergie

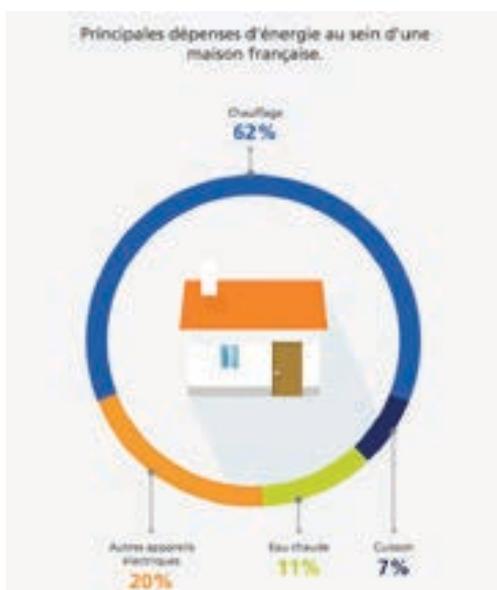
5 120 milliers de logements rénovés
(en milliers de logements)

59 300 millions d'euros dépensés
(en millions €)

Coût moyen*
(en €/logement)



<https://www.ademe.fr/travaux-renovation-energetique-maisons-individuelles-enquete-tremi>



<https://travaux.edf.fr/electricite/raccordement/repartition-de-la-consommation-d-electricite-au-sein-d-un-foyer-francais>

DES CHIFFRES (Métropole)

- 11 conseillers info-énergie + 1 conseiller «copropriété», répartis dans 45 points de conseils
- 1 dispositif rassemblant l'ensemble des services liés à la rénovation de l'habitat :
 - Amélio : conseils et aides financières,
 - Amélio+ : accompagne de A à Z sous conditions de revenus, sera élargi à l'ensemble des propriétaires à l'automne 2019



1. CONNAÎTRE/PARTAGER (suite)

Prendre la mesure des besoins/évaluer les actions menées

- Créer un **tableau de bord des financements** :

- moyens mis en oeuvre dans le cadre des dispositifs **existants** à toutes les échelles

- les **résultats** (nb de dossiers traités, aide moy/ logement, importance et nature des travaux engagés ([contacts propriétaires après Rendez-vous info énergie à l'étude](#)))

- **efficience des réhabilitations** (cf page ci-contre.TREMI : enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles.)

- définir des **indicateurs de réussite** qui doivent guider les financements.

Ils croisent : bilan énergétique (performance énergétique + usages) + émissions GES et pollution du bâti + autonomie énergétique (capacité des personnes à se chauffer) + santé des habitants.

Ils seront :

- qualitatifs : réhabilitation écologique (Analyse du Cycle de Vie), réduction des Gaz à Effets de Serre, ...

- quantitatifs : nombre de logements privés traités, amélioration de la performance énergétique,..

Ils intégreront les **externalités positives** des réhabilitations menées : dynamique sociale (par exemple, création d'un collectif d'habitants, gains santé, insertion professionnelle,...)

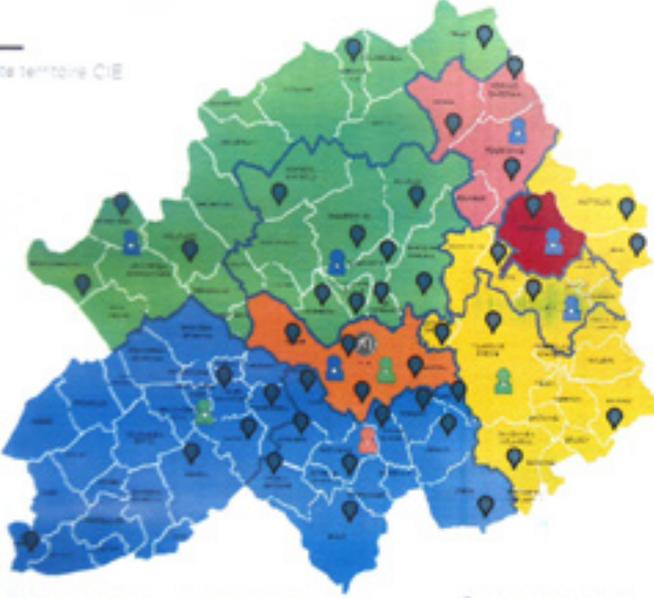
Les critères doivent être déterminés avant d'engager les politiques. Ils doivent être simples, fiables, peu nombreux et facilement mobilisables.

Ils doivent croiser des enjeux énergétiques, environnementaux (quantité de CO2, particules fines, nombre de logements précaires...), sanitaires , sociaux et financiers

Ceci permettra aussi de comparer les politiques de réhabilitation et démolition-reconstruction.



AMELIO - le réseau métropolitain du conseil et de l'accompagnement



Limite territoire CIE

Tête de réseau
Maison de l'habitat durable, équipement de la Ville de Lille bénéficiant d'un rayonnement métropolitain

Réseau de proximité
11 conseillers répartis sur 8 territoires
Financement ADEME/Région (2/3) et Métropole Européenne de Lille (1/3)
3 associations porteuses (MRES, ADIL, CLCV)
45 lieux de permanence-conseil

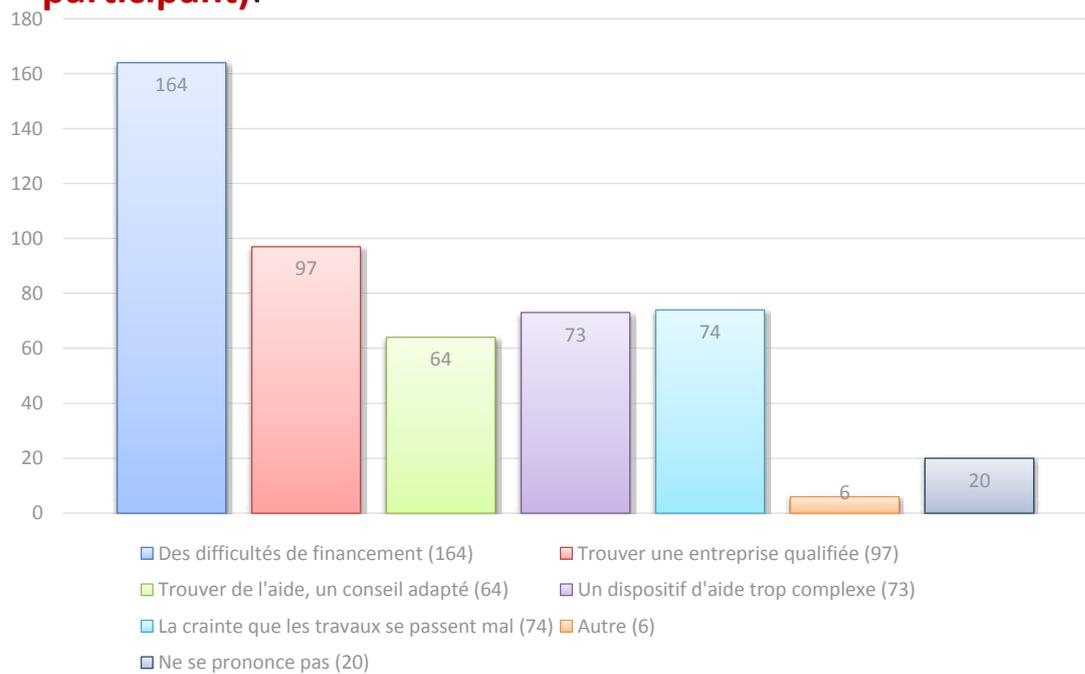
Accompagnement renforcé : AMELIO +
6 équipes pluridisciplinaires
Accompagnement des PO modestes et très modestes, propriétaires bailleurs, locataires et copropriétés
Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, adaptation au handicap et au vieillissement

Maison de l'habitat durable
Conseiller info énergie
Programme d'intérêt général AMELIO +
Lieu de permanence-conseil

MEL MÉTROPOLIS

Les pistes d'orientations pour l'action de la MEL en matière d'habitat

Selon vous, quels sont les principaux freins pour réaliser des travaux de rénovation ? (Deux réponses maximum par participant):



2. SENSIBILISER/COMMUNIQUER ACCOMPAGNER les habitants



Susciter le passage à l'acte des propriétaires/locataires

POURQUOI ?

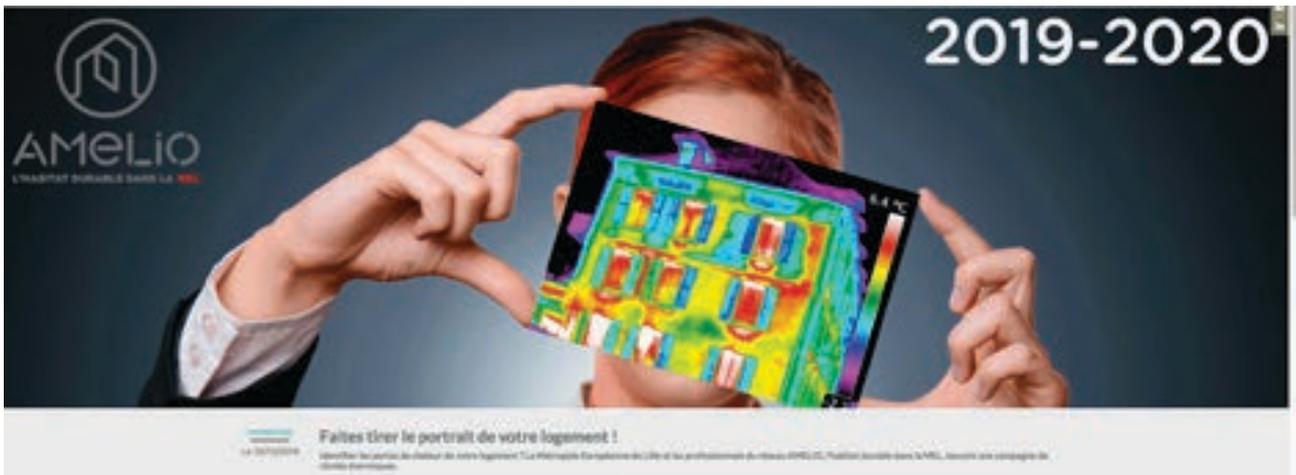
Les freins à la réhabilitation sont multiples :

- Pour le **propriétaire occupant**
 - manque de ressources
 - désinformation par publicités mensongères et éco-délinquance
- Pour le **propriétaire bailleur** : peu enclin à réhabiliter, car ne pourra pas monter sensiblement le loyer
 - > ce n'est pas une dépense considérée co prioritaire
 - beaucoup de propriétaires bailleurs pauvres, et de marchands de sommeil
- Pour le **locataire**
 - pas de pouvoir de décision, pas de moyens, et pas de longévité assurée dans la location.
- Pour le **copropriétaire** :
 - Beaucoup de petites copropriétés sans syndic
 - Syndics de copropriété prônant les travaux strictement règlementaires
 - Nécessité d'engagement de propriétaires « déclencheurs » de la démarche
 - lourd investissement pédagogique auprès des autres co-propriétaires
 - difficulté des prises de décision concomitantes.
- Pour **l'ensemble** :
 - Foisonnement de la communication (trop de communication tue la communication), complexité du sujet, maquis des aides opérationnelles : on est démuni face aux choix à opérer
 - Expériences malheureuses : choix erronés de travaux ou absence de garanties quant à l'efficacité énergétique et financière d'une rénovation
 - freins psychologiques (caractère intime du logement, âge avancé du propriétaire)

COMMENT ?

Les propositions ci-dessous rejoignent pour la plupart les démarches engagées par la Métropole dans le cadre d'AMÉLIO et AMÉLIO+. Toutefois, il apparaît déjà :

- d'une part, qu'un **saut d'échelle**, faisant largement appel aux citoyens (habitants et acteurs économiques) est nécessaire à court terme si l'on veut remplir les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), car les seuls fonds publics ne suffiront pas.



Les ballades thermographiques, un très bon outil de sensibilisation.

> Mobiliser des ambassadeurs info-énergie pour démultiplier ces ballades au coeur de l'hiver

Médiation énergie bailleurs / locataires

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF Initiative émanée à la métropole en 2018

1/ LOCALISATION ET ÉCHELLE DE DÉPLOIEMENT

En 2018, 201 bailleurs de Paris ont été sensibilisés
120 médiateurs
82 projets de travaux

2/ PORTEUR DE PROJET ET PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Porteurs de projet : Mairie de l'Hôtel de Ville et CCAS
- Partenaires :
 - Territoires : villes de Lila, Louvrais et Melun, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Métropole Européenne de Lille
 - Services : CCAS et SCIS des trois villes, bureaux de quartier
 - Associations accompagnant les ménages : Grand, Solis, Interfaces
 - Autres associations : Fondation Abbé Pierre, ODES
 - Partenaires privés : fondations ASTR la Manufacture et Schneider

En Maine-et-Loire (49), l'association "Les Locaux Moteurs", créée en juillet 2015, informe sur les aides de l'Anah en misant sur le bouche à oreille organisé. Ce sont des habitants volontaires qui sensibilisent d'autres futurs bénéficiaires. Une initiative innovante.

« Les personnes sentent qu'on est à leur écoute, il y en a qui voient très peu de personnes et ça leur apporte du réconfort »
Un Locaux Moteur

« C'était pour nous informer, sans démarche commerciale et ça, ça m'a vraiment plu. S'il m'avait dit qu'il voulait me vendre quelque chose à la fin, j'aurais été très déçue »
Une bénéficiaire

Claudine PEZZI, coordinatrice (au milieu, en arrière plan) entourée de son équipe des Locaux Moteurs.

2. SENSIBILISER/COMMUNIQUER

ACCOMPAGNER les habitants (suite)



Susciter le passage à l'acte des propriétaires/locataires



- Organiser un **grand évènement** annuel du PLAN METROPOPOLITAIN «transition énergétique pour tous», réunissant tous les acteurs de l'habitat, de l'environnement et de la santé, où les propriétaires ayant fait des travaux parleraient aux candidats à la réhabilitation.

- offrir un **guichet d'entrée unique**, à la fois pour le montage financier et pour l'accompagnement technique, sous forme de prestations AMO aux propriétaires, via la **Concession de Service Public** pour la mise en œuvre d'une offre de service en matière de rénovation de l'habitat privé, attribuée pour 3 ans au groupement URBANIS –CD2E –SFERENO, le 28 juin 2019. (annexe 3)



- Créer et animer un **réseau** basé sur des **tandems** : élu au **logement** + élu à l'**action sociale** des communes, associant les opérateurs de l'habitat privé (professionnels de la gestion immobilière, Soliha, Graal, Eole, Urbanis, chambre des métiers..). Inciter les communes à être pro-actives, et à organiser des visites, des salons type «écohabitat» etc..

- Démultiplier les **conseillers info-énergie**, et élargir leur champ d'intervention.



- former aux **éco-gestes au sein des entreprises**, comme lieux d'échanges d'expériences

- Développer un **réseau d'ambassadeurs info-énergie** (services civiques, bénévoles, contrat d'insertion, étudiants), en appui aux conseillers info-énergie (chaque conseiller dirigeant une équipe d'ambassadeurs). Les ambassadeurs recevraient une formation gratuite et permanente, pourraient **multiplier les balades thermographiques**, susciter et encourager les dynamiques collectives.

- Renforcer et démultiplier les actions type «défi **FAEP**¹, **zéro déchets**», mutualiser les outils, **renforcer l'animation de ces dispositifs**. Donner aux communes des **boîtes à outils** à distribuer aux particuliers, (comme les caméras thermique prêtées aux particuliers à Marcq-en-Baroeul, compteurs déportés permettant la lecture de la consommation d'électricité en temps réel avec affichage du coût en €, chez l'habitant, ...),

- Toucher le **jeune public**, en passant par les écoles : outils de sensibilisation à rapporter chez soi, visualisation de la consommation d'énergie de l'école en temps réel,...

¹ défi Familles à Energie Positive ou défi Déclics

Un quartier pourrait être choisi en test pour la rénovation. Il servirait de laboratoire et de démonstrateur.

Cette politique de transition énergétique doit être un levier essentiel de réduction de la fracture sociale. Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux se rejoignent. La pauvreté engendre un certain nombre de conséquences : faible pouvoir d'achat, des indicateurs « santé » catastrophiques, un frein à la transition énergétique, qui entraîne une précarité énergétique, une fracture numérique qui s'accroît, une image négative qui conduit à la dévalorisation de certains quartiers, le plus souvent au profit de la périphérie, et qui nuit à l'attractivité de l'ensemble de la Métropole. Ce processus est conforté par la faible qualification des habitants des quartiers en difficulté, qui restent à l'écart de la nouvelle économie. Les phénomènes de communautarisation confortent cette ségrégation.

Quel « angle d'attaque » pour construire la résilience et réduire la fracture sociale ?

La transition énergétique et environnementale, une politique urbaine plus ciblée, une plus grande transversalité des actions, devraient pouvoir entraîner le développement de nouvelles filières économiques, un changement d'image, en s'appuyant à la fois sur des approches publiques revisitées, sur des initiatives citoyennes (qui existent déjà en partie) et sur de nouveaux modèles économiques (Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération, par exemple).

Les politiques nationales ont surtout concerné des territoires « en tension », visant à remettre sur le marché un habitat dégradé. Il faut maintenant inventer la politique des « territoires détendus », où le marché n'existe pas. Il s'agirait d'une opportunité pour fournir aux espaces libres de nouveaux usages (production d'énergie, agriculture urbaine, nature en ville.....)



extrait contribution du Conseil de Développement au PCAET (mars 2018)

DES CHIFFRES (Métropole)

- 1 salarié à TP pour le défi Familles A Energie Positive
- 18,5 M° €/an investis dans la réhabilitation thermique

3. FACILITER / EXPERIMENTER

Développer des outils adaptés et à la bonne échelle



POURQUOI ?

- Les dispositifs de conseil (espaces info-énergie) et d'accompagnement (Amélio +) actuels **ne peuvent suffire** à répondre à la masse des besoins (800 projets de rénovation financés par an dans l'habitat privé, à comparer aux 110 000 logements potentiellement indignes que compte la métropole)
- Les habitants restent **démunis** face aux choix à opérer : complexité d'une approche nécessairement globale des travaux à envisager (réhabilitation réfléchie en BBC et non poste par poste), difficulté pour mesurer l'ampleur des travaux, y compris travaux induits (par ex, changement du papier peint après remplacement des fenêtres), maquis des aides financières, conseils contradictoires des entreprises, ...

COMMENT ?

- **Créer des lieux pour agir dans la proximité** (tels que la mise en place de brico-conciergerie : Proof Of Concept déposé)
- favoriser les **démarches collectives** :
 - de l'Information-Formation-Action au prêt de matériel, en passant par la maîtrise d'ouvrage unique (collective). Par exemple, chaufferie collective entre voisins, ou commande groupée pour l'isolation des toitures. Encourager et accompagner dans les copropriétés, dans certaines rues ou certains quartiers, des dynamiques collectives expérimentales et développer le partage d'expérience, pour les maîtres d'ouvrage et l'ensemble des citoyens. Par exemple :
 - achat groupé d'énergie, chauffage collectif sur îlots, production coopérative de chaleur (éventuellement sur des friches),
 - accompagnement de co-propriétaires initiateurs de projets de réhabilitation. (ex de la Résidence Bailly à Tourcoing, où deux copropriétaires ont initié un projet ambitieux de réhabilitation énergétique).
- Mettre en place un **opérateur** ou un mode opératoire au service des particuliers ou des groupes de particuliers
- Expérimenter des **opérations programmées de réhabilitation de l'habitat**, sur une rue ou un quartier. (voir extrait contribution PCAET ci-contre)
- Encourager la **R&D**. Par exemple : Habiter 2030 «Solar décatlon» (en lien avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lille), smartgrids, Energie-Sprong,... , en veillant à y intégrer les composantes socio-écono-



3. FACILITER / EXPERIMENTER



Développer des outils adaptés et à la bonne échelle

miques.

Il est possible de s'appuyer pour cela sur les **universités**, et sur le **CD2E**¹ de Loos-en-Gohelle. Cette association soutient, conseille et forme les entreprises et les territoires sur les secteurs du bâtiment durable, des énergies renouvelables décentralisées et de l'économie circulaire.

1 Centre de Développement des Eco-entreprises

À Villeneuve-d'Ascq, des étudiants ont réussi à faire d'une maison 1930 une maison éco du futur



Habiter 2030 (Solar Décathlon)



Installer des brico-conciergeries (POC La transfo Métropole)

LE GARAGE – SAINT ANDRÉ

Non loin du canal de la Deule, proche des rives de Saint-Hilaire, cet ancien garage nous plonge dans un espace à l'esprit industriel. Lumineux, ce plateau au beau volume permet d'aménager les espaces selon vos besoins. Ce lieu bénéficie d'un parking attenant au bâtiment et d'une proximité aux transports en commun.

Étages volumineux avec mezzanine, Belle lumière, Modulable, Entrée, Espace Art.

AL BARAQUE

Situé entre le parc Jean-Baptiste Lebas, le quartier Moulin, et le futur quartier Saint-Sauveur.

LA NAVETTE

Cette ancienne frisure de coton réhabilitée en 1989 est une cathédrale industrielle ! Située dans le quartier du Vintroi à Tourcoing, elle bénéficie de trois hyper-espaces bruts taillés de lumière en rez-de-chaussée et d'un parking privé. Cette cathédrale industrielle vous invite à ébaucher des projets au effluence de grande envergure.

LE COLLÈGE SAMAIN

Collège récemment réaffecté dans un quartier à reconstruire. Très grands espaces offrant d'innombrables possibilités. Espaces ateliers, espaces parking (1100 places). Ateliers, cuisine, salles actives en état de fonctionnement. Grands cours et préau couvert.

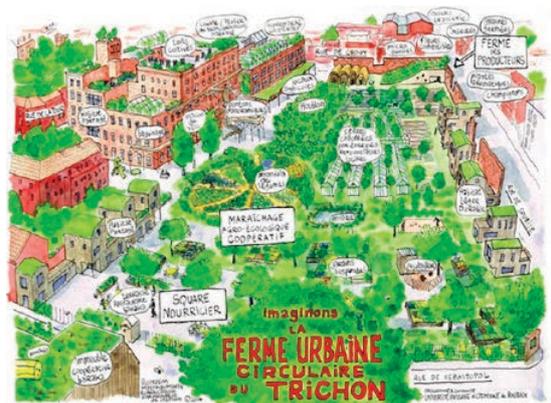


Illustration du projet de ferme urbaine circulaire du Trichon sur une friche industrielle à Roubaix

Des exemples de sites vacants (source La Transfo Métropole)

RÉSORBER LA VACANCE SERVIR LA CRÉATION

Coopérative d'urbanisme transitoire, Plateau Urbain propose la mise à disposition d'espaces vacants pour des acteurs culturels, associatifs, et de l'économie sociale et solidaire.

LIEUX TEMPORAIRES, PROJETS COLLECTIFS

MONTAGE DE PROJET

Nous accompagnons des projets d'utilisation temporaire de bâtiments et sites vacants.

ETUDES

Nous conseillons des propriétaires publics et privés sur les usages possibles de leur patrimoine.

GESTION DE LIEUX

Nous proposons d'assurer ou d'appuyer la gestion technique et l'animation des projets temporaires.

L'association LES GRANDES VACANCES, en cours de constitution, ambitionne de développer ce type d'outil (ci-contre) dans les Hauts de France, en lien avec PLATEAU URBAIN.

<https://www.plateau-urbain.com/>

4. REVITALISER L'ESPACE URBAIN



Investir dans l'urbanisme transitoire et améliorer le cadre de vie

POURQUOI ?

- **La surface du foncier vacant**¹ (depuis + de 7 ans) **métropolitain a doublé en 30 ans** : elle est passée de 500 ha à 1000 ha entre 1983 et 2015 (dont + 154 ha aux abords des infrastructures industrielles).
- **Les espaces vacants «détéignent» sur leur environnement**, et participent à la paupérisation des quartiers d'habitat privé dégradés dans lesquels ils s'insèrent.
- La vacance dans les **centres urbains populaires de Roubaix, Tourcoing et Armentières** se distingue moins pas sa surface, que son caractère **diffus et visible depuis la rue**, générant un sentiment d'omniprésence et des effets dévastateurs sur le cadre de vie et l'attractivité.

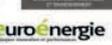
COMMENT ?

- **Revitaliser les espaces vacants ou libérés par le resserrement urbain.**
Dans les secteurs de marché déprimé, trouver des usages qui permettent de gérer ces espaces et de remplir de nouvelles fonctions : développement de la biodiversité (en lien avec la trame verte et bleue), agriculture urbaine, jardins partagés (en fonction de la nature des sols), lieux de production d'énergies renouvelables, etc...
 - La mise à disposition gratuite ou à bas coût d'espaces vacants pourrait répondre aux besoins quotidiens des habitants les plus modestes, et se faire dans une stratégie d'autonomisation ou de capacitation des plus modestes²
 - La démarche n'est pas statique et peut inclure des périodes de transition avec usage provisoire (La Friche Gourmande) ou définitif.
 - Les toitures et terrasses, essentiellement privées, peuvent être des lieux de production d'énergies renouvelables (toitures photovoltaïques, éoliennes urbaines) ou d'agriculture urbaine...
- Mettre en place une **politique coordonnée au niveau métropolitain** et les structures ad hoc de portage et de gestion foncière. Sociétés coopératives d'intérêt collectif ? Etablissement Public Foncier ? Métropole ?
- **Requalifier les espaces publics** : micro-forêts urbaines, renaturation et matériaux clairs pour créer des îlots de fraîcheur.

1. foncier vacant = friche et délaissés urbains, foncier nu
source « Une approche renouvelée des lieux vacants dans la métropole lilloise. ADULM. Avril 2019. p 21

2. Idem ci-dessus p 78

Projets pilotes EnergieSprong en France

Bailleurs sociaux	Type de logements	Nombre de logements	Localisation	Groupement	Chantier : En cours / livré
	Individuels	10 R+1	Hem Hauts-de-France	     	Livré Avril 2018
	Individuels	12 R+1	Longueau Hauts-de-France	  	Livré Septembre 2018
	Individuels	4 R	Châteaugiron Bretagne	    	Livré Mars 2019
	Collectif	988 R+9	Vaulx-en-Velin Auvergne-Rhône-Alpes	     	Début Mars 2019 Livraison Mars 2020
	Individuels	160 R+1	Wattrelos Hauts-de-France	Marché pas encore attribué	/
	Collectif	90 R+3	Halluin Hauts-de-France	Marché pas encore attribué	/

<http://www.energiesprong.fr/>



5. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES



vers un modèle de développement durable

POURQUOI ?

- Les outils mis en place ne permettent pas aujourd'hui de **massifier** la réhabilitation du logement privé :
 - **Maîtrise d'ouvrage privée** : les dispositifs d'accompagnement du particulier ne suffisent pas.
 - **Maîtrise d'ouvrage publique ou semi-publique** : les programmes de réhabilitation engagés dans des quartiers d'habitat privé présentent un intérêt certain comme «laboratoire» permettant de faire travailler ensemble et en démarche de projet différents acteurs de la réhabilitation, mais ils restent coûteux, d'ampleur limitée, et peinent à emporter l'adhésion des habitants propriétaires, malgré un portage public ou par un bailleur social (Fabrique des Quartiers / Programme National de Réhabilitation des Quartiers Anciens Dégradés, SEM Ville Renouvelée / îlot Stephenson, Vilogia / Energie sprong /Escalette).
- **La production d'énergie** échappe pour l'essentiel au territoire métropolitain.
- **Les entreprises boudent** le marché de la rénovation des logements privés à petite échelle, car il est peu rentable, et complexe. D'autres démarchent avant tout pour vendre leur produit, quelque soit le problème énergétique de base. Beaucoup d'entreprises n'ont **pas les compétences** techniques et administratives nécessaires pour répondre correctement à ce type de marché.
- Les **lobbies** sont omniprésents (publicités mensongères ou partielles), profitent de chaque mesure fiscale qu'ils dévoient, et ciblent en priorité les ménages fragiles.
- Le **retour sur investissement** est encore peu attractif, car souvent à moyen/long terme, et dépendant du mode de vie, de la météo, du prix de l'énergie,... D'autre part, le **prix de l'électricité** en France (2 fois moins cher qu'en Allemagne) ne pousse pas aujourd'hui à investir dans des travaux d'isolation.
- Le Contrat de Performance Energétique (**C P E**) présente des limites, car il dépend du mode de consommation, et se juge sur un temps long (2ans).
- Les entreprises labellisées ont tendance à «**gonfler**» **artificiellement les devis** en fonction des labels et des aides dont pourront bénéficier les clients, ce qui fait perdre l'intérêt de ces dernières.

Extrait de la contribution du Conseil de Développement au Plan Climat Air Energie Territoriale de la MEL

2.2. UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PLUS TRANSVERSALE ET MULTI-ACTEURS

La gouvernance de la démarche est un enjeu essentiel, qui ne peut pas se résumer à une restructuration interne des services de la MEL, même si celle-ci peut s'avérer bénéfique pour la gestion de ses compétences propres. La coordination et la mobilisation de nombreux acteurs extérieurs implique la mise en place d'un dispositif transversal, participatif, qui puisse à la fois susciter, réaliser des actions et s'autofinancer. D'ailleurs la MEL a voté en février 2018 la création d'un opérateur de gouvernance adapté.

La SCIC apparait comme un outil pouvant être proposé, La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est une coopérative pouvant être créée soit sous la forme d'une société anonyme (SA) soit sous la forme d'une société à responsabilité limitée (SARL), à capital variable.

Quel que soit son secteur d'activité, la SCIC doit avoir pour objet la production ou l'offre de produits ou de services présentant un intérêt social ("collectif"). Elle pourrait permettre à des particuliers ou à des organisations de mettre en œuvre de manière collaborative le mix énergétique sur le territoire et de contribuer à augmenter la part d'énergies renouvelables.

Il peut s'agir d'une solution innovante pour mettre en place une gouvernance collaborative et solidaire de l'énergie sur un territoire en impliquant tout le monde.

L'énergie est un bien commun, sous la forme de capital immatériel sur un territoire : elle est présente, mais elle n'est pas révélée. L'objet de la SCIC est de rassembler TOUS les acteurs du territoire pour révéler ce capital et le transformer en performance globale : performance sociale, sociétale, économique et environnementale.

Objectif : créer la SCIC de la Performance Energétique de la MEL

Activités : la SCIC agit sur les 3 piliers de la performance énergétique : achats (€), efficacité énergétique et data (kWh) et comportements (kWh). Elle sera aussi un stimulant pour inscrire le territoire dans l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération. (EFC)

Financement : aucun, la SCIC démarre grâce à l'aide de la communauté et s'autofinance grâce à ses premières actions d'achats mutualisés.

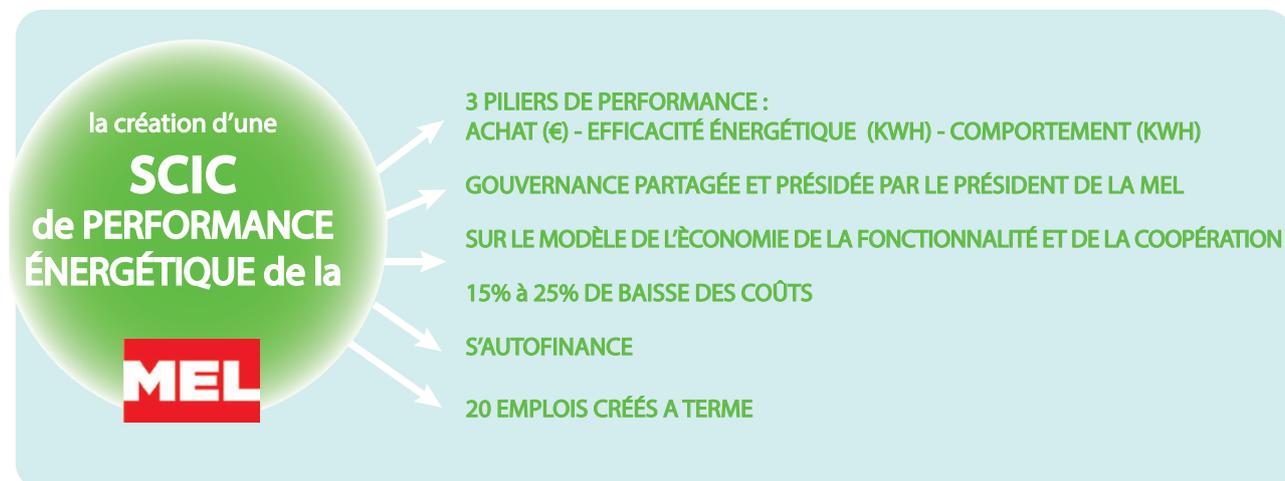
Qui ? tous les acteurs du territoire, organisés en collèges pour assurer une bonne gouvernance

Gouvernance : la SCIC est présidée par le Président de la MEL ou un vice-président désigné.

Emplois : 20 nouveaux emplois à terme

Comment : l'association pôle SYNEO (www.polesyneo.eu) met à disposition des territoires le modèle de SCIC Performance Energétique.

Exemple : Communauté Agglomération Maubeuge Val de Sambre



5. ACCOMPAGNER

LES ACTEURS ECONOMIQUES (suite)

vers un modèle de développement durable



COMMENT ?

• **Susciter la création d'une instance partenariale de développement de la performance énergétique**, permettant à des particuliers ou à des organisations d'augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire. (cf contribution au PCAET¹, p16, ci-contre)

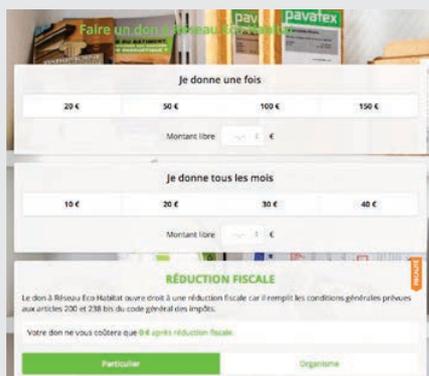
Cette instance viserait principalement :

- l'**habitat** (en particulier l'habitat privé)
 - la **mobilité**, (en particulier dans les communes où les modes actifs sont peu utilisés, ou mal desservies par les Transports en Commun)
 - + une cible transversale : **la santé** (dans le logement, dans la ville, par l'usage des modes actifs)
- > Mettre en place une **SCIC** permettant de :
- rassembler dans sa gouvernance tous les opérateurs privés, amont et aval
 - recevoir des financements (> récupérer le rachat de crédits carbone de certaines entreprises)
 - faire des travaux et produire de l'énergie
- > Avec la Chambre des Métiers, la CAPEB, et les distributeurs de matériaux et grossistes, et l'appui du **CD2E**, **co-construire un processus de développement économique « rénovation bâtiment »** :
- mener un travail « amont » sur la compétence des artisans et des salariés du bâtiment,
 - proposer une **formation adéquate** des professionnels et une labellisation avec une garantie contractuelle des résultats de performance, par un tiers indépendant.
 - **soutenir les TPE/PME** (pour répondre aux appels d'offre, intégrer les innovations techniques, assurer la montée en compétence de leur personnel, recruter localement les profils appropriés).
 - Développer un écosystème de **production locale d'éco-matériaux** pour la rénovation, en lien avec les pôles d'excellence existants (ex : le pôle de compétitivité TEAM2, axé sur l'économie circulaire).
- > Industrialiser pour **massifier**. Par ex : démarche Énergie Sprong (rénovation thermique par apport de façades industrialisées, sur des rangs de maisons réalisées en séries.)

1 Plan Climat Air Energie Territorial

Un exemple de solidarité pour l'habitat précaire :

Réseau Eco Habitat



En 5 ans d'expérimentation,...241 familles ont été identifiées dont 121 ont été ou sont accompagnées. Ce sont essentiellement des foyers en situation de grande précarité avec un revenu fiscal de référence moyen très inférieur au critère de sélection fixé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). 36 chantiers ont été livrés. 85 programmes de travaux sont en cours de construction ou en attente de financement.

En termes d'impact :

- 90% des ménages accompagnés disent avoir retrouvé un meilleur confort dans leur habitat,
- Suppression de l'humidité dans la maison ;
- Baisse de la consommation énergétique de 40 à 65% (pour les familles n'étant pas en situation de privation absolue du chauffage) ;
- Une meilleure santé : les familles témoignent avoir eu moins de problèmes respiratoires (asthme, bronchite...).
- Grâce à un meilleur confort dans leur maison, la plupart des familles ont pu entrer à nouveau dans un cercle vertueux : 30% des personnes accompagnées ont pu retrouver un travail, 100% d'entre-elles disent avoir retrouvé le moral, 80 % avoir plus de visites chez elles, etc. La présence régulière d'un bénévole bienveillant, aux côtés de la famille, a permis aux personnes de reconstruire un projet de vie, qui dépasse le simple cadre de l'habitat.
- Les liens de confiance également établis entre les entreprises, les fournisseurs, les financeurs et les bénévoles, génèrent un sentiment pour chacun d'agir pour le bien commun. La solidarité, pour l'amélioration du cadre de vie des plus pauvres, prend tout son sens.

Page d'accueil | Banque européenne d'investissement

eib.org/fr

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Premier prêteur multilatéral au monde, elle est le principal bailleur de fonds destinés à la lutte contre le changement climatique.

6. INITIER UNE NOUVELLE LOGIQUE ÉCONOMIQUE

pour adapter les moyens aux besoins

POURQUOI ?

- Le marché actuel est axé sur la vente d'équipements techniques plutôt que sur une approche globale de la réhabilitation thermique et de ses effets sur l'environnement et la santé.
- les aides publiques relayées par des opérateurs privés perdent leurs crédibilités.
- Aujourd'hui, ces aides ne permettent pas de répondre aux besoins à la bonne échelle.

COMMENT ?



- Financer le **PLAN METROPOPOLITAIN de transition énergétique pour tous**, initiant des appels à projets, fonctionnant sur 2 piliers :

- **Le crédit carbone** : le porteur de projet est «récompensé» en fonction de la réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre obtenue suite aux travaux réalisés (modalités à étudier).
- **Le crédit local** : le porteur de projet veut passer à une énergie propre, diminuer son rejet de gaz à effet de serre, l'aide publique de la MEL serait augmentée s'il utilise une monnaie locale inter-entreprises, (en cours de réflexion), ou des «bons» valables dans des entreprises locales. Ainsi la MEL finance le passage à une énergie propre d'un particulier en favorisant le dynamisme de l'économie locale.

LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS

Ce PLAN s'adresse à tous (sensibilisation-conseils), aide et accompagne les revenus «moyens/modestes», va au devant des populations les plus fragilisées. (ne pas oublier l'objectif initial de **cohésion sociale**, la fracture sociale étant perçue par le groupe comme un des risques majeurs de la Métropole).

Ce PLAN promeut un financement solidaire autour de l'habitat, en s'inspirant de démarches existantes :

- Investissement d'épargne solidaire pour l'habitat (ex de Rennes)
- Cigales populaires
- Associations (ex : Réseau Eco Habitat en Picardie)
- Banque Européenne d'Investissement
- Livret d'épargne dans le cadre de la troisième révolution industrielle en



La monnaie locale complémentaire pour le territoire de Lille... Où en est-on ?

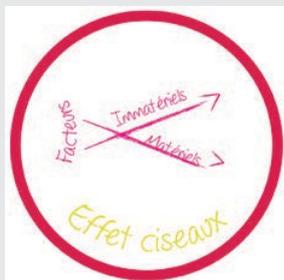
By Contact MLBB, 8 mars 2019

Collectif pour une monnaie locale à Bois-Blancs

Notre conclusion est que la MLC inter-entreprise est un outil qui soutient le territoire de manière plus forte car les échanges entre entreprises sont plus intenses que ceux des citoyens, elle permet de relocaliser certaines activités, d'en développer à plus long terme pour celles qui manqueraient, d'offrir plus d'autonomie, de créer des cercles d'échanges vertueux entre entreprises basés sur leur inter-connaissance, puisqu'elles se rencontrent dans le réel...

<http://monnaielocaleboisblancs.fr/2019/03/la-monnaie-locale-complementaire-pour-le-territoire-de-lille-ou-en-est-on/>

EXTRAIT



L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

- > la vente d'un usage, et non d'un produit
- > un modèle de développement durable pour l'entreprise
 - découpler la relation entre hausse du chiffre d'affaire et hausse de la consommation de matière/ou sortir de la logique de volume.
 - intégrer des externalités sociales et ou environnementales
 - redonner du sens au travail.
- > sortir de la logique de volume
- > prendre en compte les ressources immatérielles, et les externalités positives et/ou négatives
- > Sortir des logiques de filières et du concept de la chaîne de valeur,
- > déconnecter la relation entre création et captation de valeur.

extrait : L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION EN 10 QUESTIONS. Club Noë

<http://www.clubnoe.com/faq/>

6. INITIER UNE NOUVELLE LOGIQUE ÉCONOMIQUE

pour adapter les moyens aux besoins



Hauts de France (REV 3)

Ce PLAN mobilise :



- des **crédits publics** (grand chantier européen)
- la participation du secteur privé (nouveau modèle économique),
- une **monnaie locale** inter-entreprises avec chambre de compensation (à l'exemple de la Sardaigne), qui permettra d'alimenter une filière économique ad hoc.

Ce PLAN finance l'expérimentation, en orientant le financement proportionnellement à :



- l'amélioration de la performance thermique,
- la réduction de la pollution,
- aux moyens des bénéficiaires,
- et aux externalités positives
(par ex : **ticket d'accès gratuit à l'énergie renouvelable**, pour les personnes à revenus modestes)

- Utiliser le **bail emphytéotique** à grande échelle. Découpler propriété et usage, pour :

- alléger la charge financière des propriétaires de ressources modestes,
- garder une maîtrise foncière publique dans les sites à enjeux.

- Baser le développement de cette filière sur le modèle de l'économie collaborative (type Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération) amplifier les décisions d'actions, et les inscrire dans une économie durable. Exemple : L'entreprise qui s'engage sur une réduction de la consommation énergétique qu'elle promet à son client, trouve un accord avec son client pour partager ce bénéfice...

ANNEXES

ANNEXE 1

INTRODUCTION DÉTAILLÉE

1. Les objectifs du groupe de travail

La démarche s'inscrit dans le cadre du travail engagé par le Conseil de Développement sur « la ville 2050 », et qui a donné lieu à une réflexion en atelier précédemment.

Il s'agit donc d'une auto-saisine correspondant au programme de travail élaboré en plénière du Conseil : un exercice prospectif à l'horizon 2050, visant à analyser les capacités de la Métropole à aborder ce futur dans les meilleures conditions.

Face aux nombreux chocs déjà subis, en particulier sur le plan économique, mais aussi face au dérèglement climatique en cours, il a semblé important de pouvoir évaluer les capacités de résilience de la Métropole.

Face à un choc, le concept de résilience inclut la robustesse, la résistance, la durabilité, mais aussi la transformation et l'adaptabilité... Il s'oppose donc à la vulnérabilité.

Un territoire est donc résilient s'il sait et peut faire face aux aléas qui le menacent. Il est donc important d'analyser ses fragilités afin de proposer aux décideurs les stratégies ad hoc.

Il s'agit d'identifier les actions et les leviers à court terme afin d'enclencher ce processus de transition.

Celui-ci ne peut pas se décréter d'en haut ni être imposé. Il implique une adhésion et une participation de l'ensemble des citoyens de la Métropole, dans un mode de gouvernance nouveau.

2. La méthode

Plus de 10 réunions, en 2018 et début 2019, ont permis d'élaborer cette esquisse de plan d'actions.

En s'appuyant sur des auditions (représentants de la Métropole, de la SEM Ville Renouvelée, de la Fabrique des Quartiers...), des visites de terrain (Mons en Baroeul) et du travail en atelier, souvent par petits groupes.

L'atelier s'est d'abord consacré à appréhender la notion de résilience pour la Métropole, en analysant ses principales vulnérabilités. Il en ressort 2 priorités considérées comme indissociables : la transition énergétique et la dimi-

nution de la fracture sociale, conduisant à une amélioration de la santé des habitants.

La notion de «transition énergétique» implique des étapes et des leviers pour améliorer le bilan CO2 et la qualité de l'air de la Métropole, en incluant les personnes en situation de précarité énergétique. Cela passe par une mobilisation des citoyens et de tous les acteurs : économie, social, santé, éducation, etc...

Enfin, la réduction de la fracture sociale est liée à l'équilibre des territoires dans une métropole très contrastée.

3. En quoi la Métropole est-elle vulnérable ?

Analyser les conditions de la résilience de la Métropole c'est d'abord partir de ses atouts et de ses faiblesses.

La Métropole dispose d'**atouts** indiscutables :

- Sa localisation géographique est une véritable richesse car elle est positionnée au cœur de cette Europe du Nord-Ouest dynamique et prospère, à un carrefour de voies de communications importantes. Elle est de plus une porte d'entrée en France pour tous ces pays voisins, au cœur d'un espace transfrontalier.

- La Métropole, comme l'essentiel de la région dispose d'un climat modéré : elle est donc pour l'instant à l'abri des grandes catastrophes climatiques qui menacent de nombreuses régions du monde.

- La Métropole fait l'objet d'une dynamique certaine : Elle rivalise en effet avec les autres grandes agglomérations sur de nombreuses filières économiques d'avenir, même si elle subit encore quelques lourdeurs dues à son passé récent. Elle est même devenue un des pôles universitaires les plus puissants du territoire national.

- C'est une métropole peu dense qui dispose d'un territoire agricole important. Ce qui est certainement un atout par rapport à la création de circuits courts alimentaires ou au développement de la biomasse. Il s'agit aussi d'un atout environnemental et paysager non négligeable.

Le patrimoine bâti et culturel est riche, qu'il s'agisse de l'époque des pays bas espagnols, de la période classique française ou du patrimoine industriel des 19èmes et 20èmes siècles. Les musées et les événements culturels ne manquent pas, surtout si on y intègre les territoires proches régionaux ou transfrontaliers.

Mais elle présente un certain nombre de **vulnérabilités** :

- Liées à sa **configuration géographique**

Une forte sensibilité de la nappe du carbonifère aux aléas climatiques, ce qui peut conduire à une raréfaction de l'approvisionnement en eau potable.

Les zones inondables de la Marque et de la Lys sont menacées par l'imperméabilisation des sols et la multiplication des fortes pluies.

Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles, dus aux forts écarts de température.

- Liées à sa **forme urbaine**

Une métropole polycentrique. Une morphologie spécifique : avec de nombreuses petites communes rurales, et une fragmentation physique et sociale historique du territoire, rendant la gouvernance complexe.

Le poids de Lille est restreint (à peine 1/5ème de la population de la Métropole) au cœur d'une agglomération qui s'étend toujours...

Ce qui génère de nombreux déplacements principalement en voiture (27% des G.E.S et 65% des rejets de NO₂), qui continuent d'augmenter... Ce mode de déplacement est d'ailleurs en augmentation et on constate un faible développement des modes doux, sauf dans le centre de Lille.

De plus, la position géographique de l'agglomération Lilloise en fait aussi un carrefour routier important, ce qui génère un trafic de transit poids lourd non négligeable.

- Les séquelles d'une **crise économique** passée

Le développement de l'industrie textile a fortement marqué le territoire et ses habitants. Et il n'est donc pas surprenant que la crise de ce secteur d'activité ait eu des conséquences humaines et sociales durables, malgré le rebond économique constaté dans ce domaine et dans d'autres filières porteuses d'avenir.

- Ce sont d'abord les séquelles **physiques** sur un tissu urbain marqué par l'apparition de friches industrielles et l'existence d'un habitat ouvrier le plus souvent de qualité médiocre.

De plus l'imbrication entre l'industrie (déclinante) et l'habitat pèse sur l'image du territoire, et laisse peu de place aux espaces naturels.

Celui-ci, fortement minéralisé dans sa partie urbaine est donc sujet à des pics de chaleur.

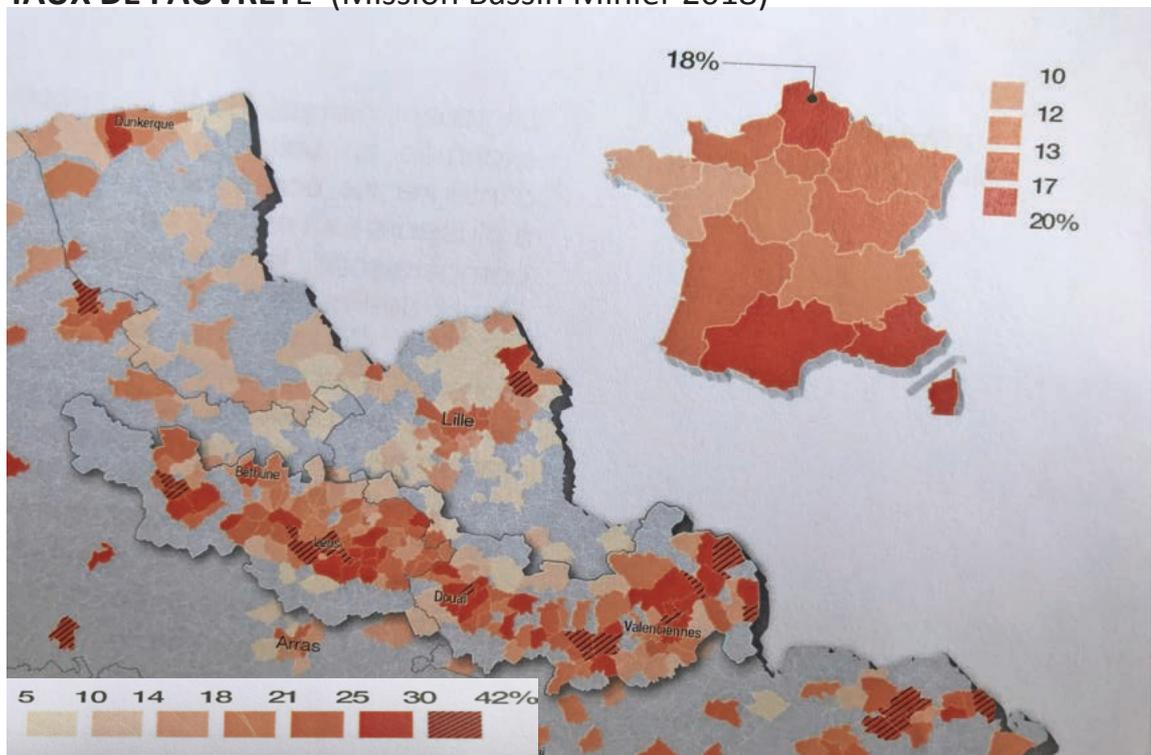
L'existence d'un habitat dégradé important rend ce territoire fortement sensible aux évolutions climatiques, en particulier l'hiver, mais génère aussi une pollution importante en CO2 et particules fines. L'habitat et le secteur tertiaire génèrent 32% de l'émission des GES dans la métropole.

De plus le territoire dépend en grande partie d'une énergie venue de l'extérieur, et essentiellement d'origine fossile ou nucléaire.

- Ce sont aussi les séquelles **sociales** qui, comme sur tous les territoires ayant subi un choc économique, subsistent pendant une très longue période et freinent le rebond du territoire.

- Le taux de pauvreté le plus élevé des grandes métropoles (18%)
- Un taux de chômage supérieur à la moyenne des grandes métropoles

TAUX DE PAUVRETÉ (Mission Bassin Minier 2018)

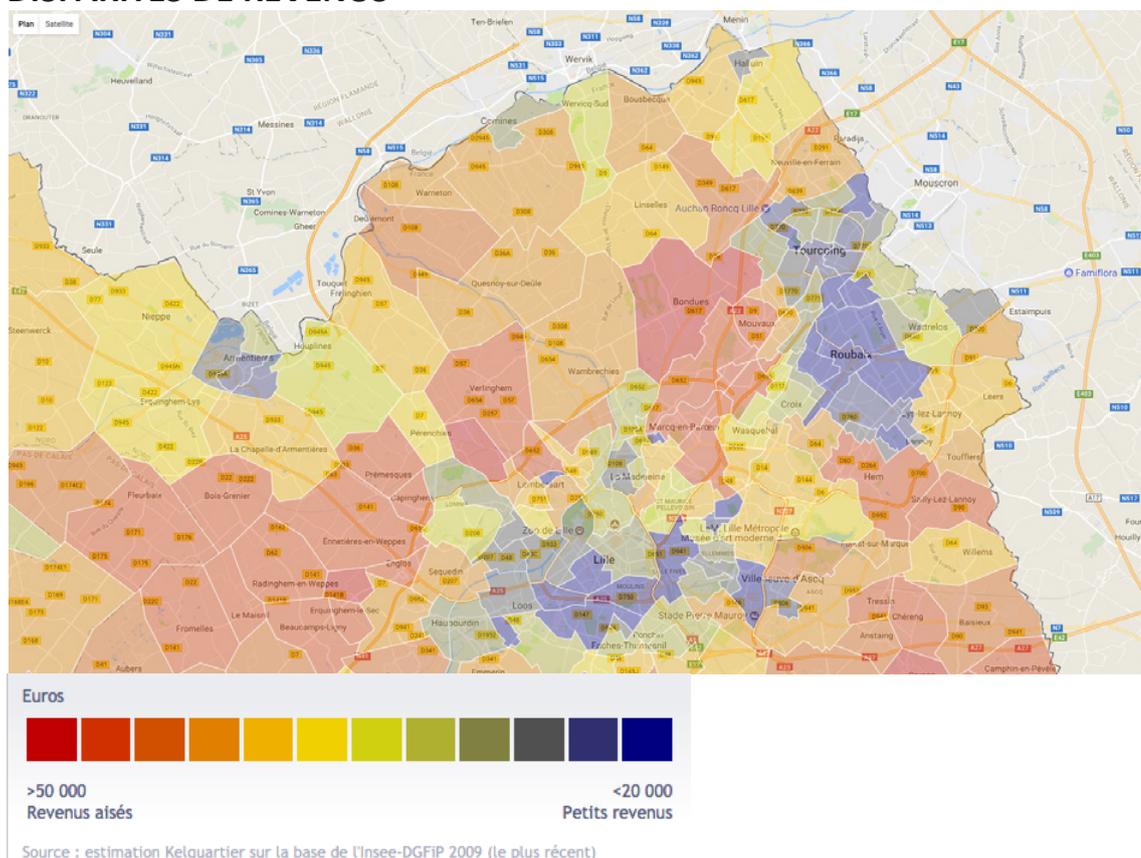


Taux de pauvreté en 2014 :

Lille	25%	Lille	25%
Roubaix	43%	Lambersart	9,5%
Tourcoing	26%	Bondues	5,1%

25% des ménages roubaisiens ne vivent que des aides sociales (contre 13% à Lille et 13% à Tourcoing)

DISPARITES DE REVENUS



(16%)

- Un indice de surmortalité supérieur aux autres métropoles.
- La Métropole est avant dernière en matière de potentiel fiscal (900€/hab contre 1300€/hab à Lyon)

Lille est aujourd'hui la grande agglomération la plus ségréguée de France.

Les politiques publiques nationales et locales se sont révélées impuissantes à réduire les inégalités socio-spatiales issues du développement industriel et à contrecarrer un chômage persistant.

Il faut donc constater que malgré le rebond économique et le solde positif de création d'emplois, la paupérisation se maintient et la ségrégation sociale se renforce.

Il y a donc dissociation entre le développement économique et l'évolution sociale.

Cette ségrégation sociale se traduit aussi par une fracture territoriale.

Ce processus est apparu aux yeux des membres de l'atelier comme la principale vulnérabilité de la Métropole et l'obstacle principal à sa transition vers la résilience.

Ainsi le revenu médian en 2014 est de 13,2K€/an à Roubaix et de 31,4k€/an à Bondues. La reconversion tertiaire s'est accompagnée d'une précarisation accrue du marché du travail et d'une ségrégation renouvelée, tant sur le plan résidentiel que scolaire.

On assiste aussi à un « rajeunissement » de la paupérisation.

4. S'attaquer aux principaux freins identifiés

Le groupe a donc constaté qu'il existait une dissociation importante entre le développement économique du territoire et la situation sociale : sur certains territoires paupérisés l'emploi se développe alors que les indicateurs sociaux restent « au rouge ». C'est en particulier le cas dans le versant nord de la métropole. Les emplois créés ne profitent que très peu (sauf pour les emplois les moins qualifiés) à la population locale, et dans le même temps les actifs qui viennent occuper ces emplois ne veulent pas habiter sur place. Deux mondes cohabitent donc, qui ne se rencontrent pas. La ville de Roubaix en est un exemple illustratif. A côté de filières nouvelles comme le numérique, (OVH, Ankama) ou renouvelées (La Redoute), de nombreux quartiers dégradés abritent les populations les plus pauvres de la Métropole.

On assiste dans ces quartiers à un mouvement permanent de départ des habitants les plus qualifiés, rebutés par l'image peu attrayante du tissu urbain et social du secteur, et d'arrivée de populations pauvres qui cherchent un logement à bon marché et le trouvent, soit dans le parc social, mais surtout dans le parc privé dégradé qui constitue une offre importante dans ces quartiers. C'est ainsi que se perpétue le cycle sans fin de la paupérisation.

Le manque de mobilité de ces populations est un facteur aggravant qui se traduit par un complet repli sur soi.

L'habitat et la mobilité sont donc, pour le groupe de travail, les thèmes centraux de la transition vers la résilience, puisqu'actuellement ils en sont les principaux freins dans un contexte de paupérisation.

Compte tenu des délais et de l'importance du travail le groupe a préféré scinder ses réflexions en 2 temps :

- un premier temps consacré au logement et plus précisément à la transition énergétique dans l'habitat privé, avec la prise en compte de la fracture sociale. Ce processus de transition doit être inclusif et doit permettre de réduire la précarité énergétique. Il doit concerner tous les habitants, avec bien sûr des dispositions spécifiques suivant les revenus.
- un deuxième temps autour du thème de la mobilité. Source très importante de rejets de CO2 et de particules fines, les déplacements dans la Mé-

tropole constituent un enjeu essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi contre la pollution plus locale qu'ils génèrent. La politique de mobilité est aussi un levier important de la lutte contre la fracture sociale, en réduisant l'enclavement de certains quartiers mais aussi en favorisant la transition vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Là encore, ce processus doit permettre de réduire la précarité énergétique, l'inclusion sociale et l'émission de gaz à effet de serre.

Le calendrier des travaux a conduit à ouvrir un atelier consacré à une contribution sur le PDU. C'est dans ce cadre que sera traité le thème de la mobilité.

Une grande partie de l'habitat de la Métropole est en effet composé, dans les centres des villes, de logements individuels privés construits pendant la période de développement industriel, mais aussi, en périphérie, de logements en accession construits après les lois Chalandon. On compte également une part non négligeable (1/5^{ème}) de logements en copropriétés. Tous ces logements représentent plus de 70% du parc, et sont tous en deçà des normes BBC que la loi de transition énergétique de 2015 a fixé comme objectif en 2050.

Concernant le parc institutionnel social, les principaux bailleurs ont déjà engagé cette transition énergétique, soit en améliorant le parc ancien, soit en offrant des logements neufs aux normes environnementales les plus récentes.

La transition énergétique repose donc surtout sur la motivation et la capacité financière des propriétaires privés à engager de lourds travaux de transformation.

Or les occupants (qu'ils soient propriétaires ou locataires) sont le plus souvent démunis face à l'importance des dépenses de rénovation, et à l'augmentation irréversible des coûts de dépense d'énergie. Faut-il accompagner financièrement la réhabilitation ou démolir et reconstruire des logements neufs ?

Les expériences en cours en matière de réhabilitation sont intéressantes mais malgré les lourds investissements humains et financiers les résultats ne sont pas à l'échelle des besoins. La réhabilitation par les propriétaires privés est très en deçà des nécessités, en particulier sur un plan qualitatif. Seules les expériences de réhabilitation lourde assurées par un opérateur public, comme La « Fabrique des quartiers » à Lille et Roubaix ou la SEM Ville Renouvelée sur l'îlot Stephenson à Tourcoing, semblent tenir leurs promesses sur le plan qualitatif. Mais le coût pour la collectivité est élevé pour un nombre de logements limité. Il faut rappeler que le Schéma Régional

Climat Air Energie avait défini un objectif régional de 50 000 réhabilitations thermiques/an, et la Fabrique des quartiers depuis sa création en 2010 a mis sur le marché 5 000 logements rénovés, clés en main. Il faut aussi signaler l'échec de l'opération « logements à 1 euro » compte tenu de la faible solvabilité de la population en place, de la faible attractivité de ces quartiers pour les populations plus aisées, et du très mauvais état des biens en vente. Pour les programmes « Habiter mieux » et « 100 000 logements » nous ne disposons que de peu de données sur les impacts, mais ce sont surtout les bailleurs sociaux qui ont bénéficié du programme « Habiter Mieux ».

5. Plusieurs pistes d'action semblent se dessiner

- Mettre la priorité sur la réhabilitation de l'habitat privé

La Métropole a lancé les programmes « AMÉLIO » et « AMÉLIO + » destinés à accompagner les propriétaires privés. S'ils s'avèrent pertinents, il faudra leur donner une nouvelle ampleur pour répondre aux besoins. (il faudrait multiplier par 5 à 10 le nombre de logements traités chaque année)

- Développer une offre énergétique moins dépendante de productions extérieures et de l'énergie fossile

Il s'agit d'amplifier les initiatives déjà prises par la Métropole pour produire une énergie locale propre. C'est en particulier le cas du gaz de récupération servant aux véhicules de transport collectif ou de la récupération de chaleur destinée à alimenter le réseau intercommunal de chaleur. Il n'existe par contre que très peu d'initiatives en production d'énergie éolienne ou solaire. Or sur ce dernier point il existe de nombreuses opportunités pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, sur les toitures ou sur les friches industrielles. Un recensement de ces surfaces devrait pouvoir être réalisé, via le cadastre solaire en cours.

- Favoriser les groupements d'achat d'énergie et l'interconnectivité de la distribution (smart grids).

Cette proposition a déjà été inscrite dans la contribution du Conseil de Développement au PCAET, qui a fait état d'expériences concluantes en la matière. La Métropole peut être un intermédiaire essentiel pour massifier la demande.

- Changer l'attractivité des territoires les plus dégradés par une action globale sur l'image : habitat, espaces publics, verdissement.

Mettre fin au cycle infernal de la paupérisation, c'est d'abord fournir de

l'emploi, mais c'est aussi assurer la formation des populations locales. Mais ce préalable ne suffit pas car le manque d'attractivité de ces quartiers empêche le développement d'une mixité par le haut, et provoque aussi le départ des personnes les mieux formées.

C'est donc une action en profondeur qui doit être menée, en privilégiant les réhabilitations les plus qualitatives, en faisant disparaître les logements les moins pérennisables, en profitant de toutes ces friches pour refaire entrer la nature dans la ville ou servir d'assiette à la production d'énergie renouvelable.

Cet objectif a bien sûr un coût public élevé, en particulier pour financer le différentiel entre la nouvelle offre de logement et la capacité financière de la population. Mais coûtera-t-il plus cher que la situation actuelle qui consiste à financer des opérations lourdes sans mettre fin à cette « pompe à paupérisation » ?

- Définir les étapes et les transitions.

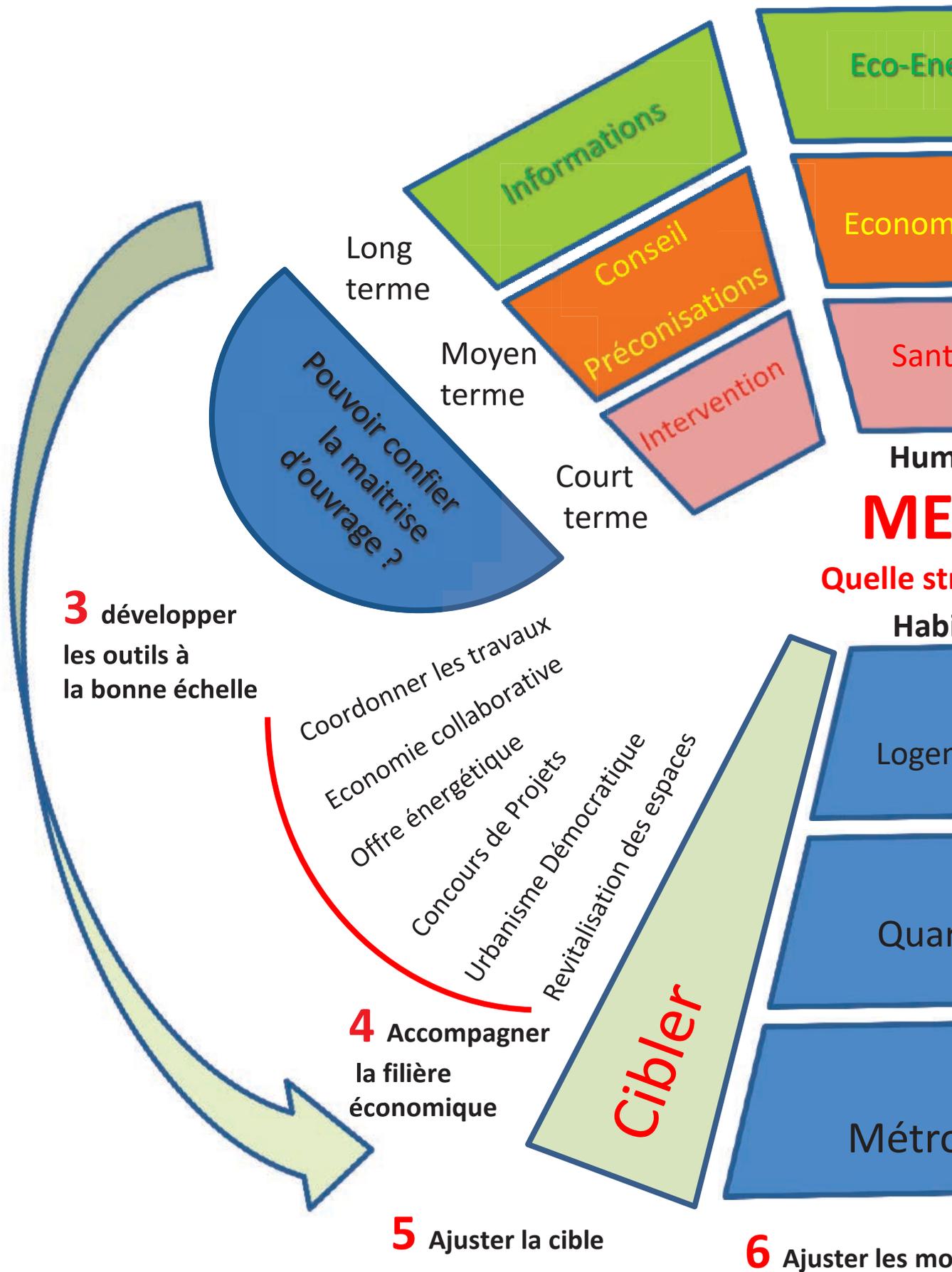
Ce programme à long terme implique de gérer la transition par des étapes significatives. Mais tout ceci passe d'abord par une affirmation des priorités de la Métropole. Ce dossier doit être par nature un des grands projets de la Métropole.

Rien ne peut se faire, et en particulier pour l'habitat privé, sans l'appui et les initiatives des habitants de la Métropole.

ANNEXE 2

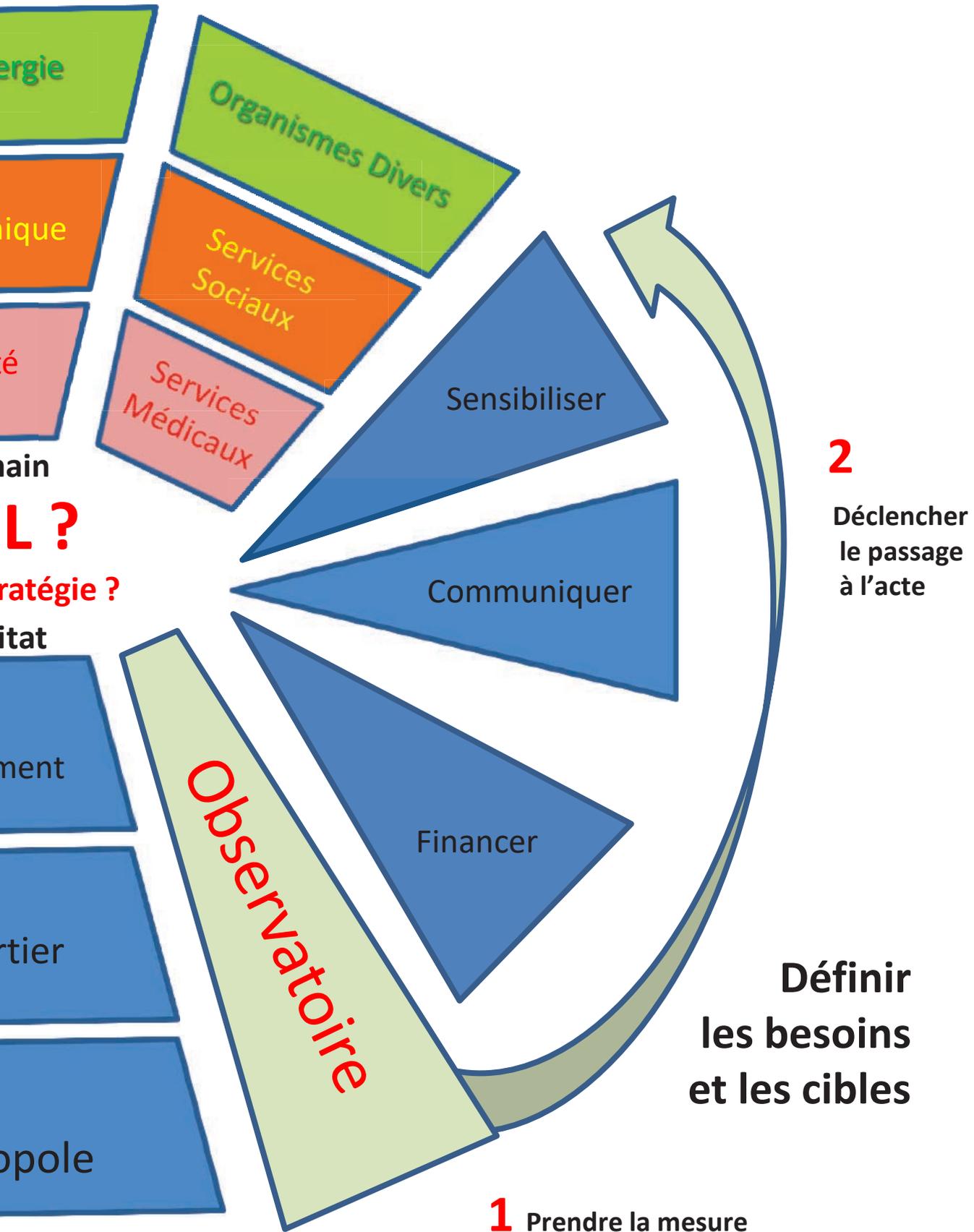
La MEL : Une Métropole

Ce schéma illustre le cheminement qui a amené l'atelier à propos



Plan à Energie Positive

Implémenter le PIAN METROPOLITAIN de transition énergétique pour tous



Adaptés aux besoins

Poser la question d'une meilleure efficacité énergétique des habitations pose forcément la mise en perspective des objectifs et des moyens.

Au niveau de l'habitat, est-ce que l'objectif de la rénovation est au niveau du logement, du quartier ou de la métropole ?

Cause ou conséquence, cela impose de se poser la question de l'Humain, de l'habitant lui-même et des motifs qui peuvent amener à cette volonté de rénovation du logement :

1) Une problématique de **santé** (pollution du logement, saturnisme, pneumopathies, autres pathologie...) pourra faire intervenir les services médicaux qui seront en première ligne pour orienter les personnes vers les organismes concernés pour une intervention au sein du logement.

2) Une problématique **économique** (défaut de paiement de factures énergétiques, de loyers, un dossier de surendettement...) aura recours aux services sociaux qui pourront permettre le paiement des aides aux logements, sous réserve de la réalisation d'améliorations de l'habitation. Demande qui peut être accompagnée de préconisations ou de conseils afin d'améliorer les performances énergétiques du logement.

3) Une problématique plus générale d'une **sensibilisation environnementale et/ou économique** d'un particulier ou un groupement de particuliers qui souhaitent améliorer leur logement. Ces personnes se tourneront certainement vers les différentes structures et organismes divers qui existent pour diffuser les informations relatives aux économies d'énergie.

Ces différents niveaux d'interrogations posent en même temps la question des **délais d'intervention**. Les impacts sanitaires demanderont certainement une intervention à court terme, alors que les problématiques économiques ou la sensibilisation aux bénéfices énergétiques pourront se faire sur du moyen ou long terme. Se pose ainsi la question de « l'intervenant » dans la réalisation des travaux.

Il est vite apparu au cours des débats qu'une difficulté pouvait venir de la « crédibilité » du conseiller qui n'est pas toujours le payeur pour le particulier comme pour le groupement de propriétaires. Quelle sera la fiabilité du maître d'œuvre ? Les enjeux financiers peuvent être importants. Qui a les capacités suffisantes pour être le maître d'ouvrage qui assurera l'atteinte des objectifs financiers et énergétiques à termes ? Si la question est cruciale pour les particuliers, elle le devient d'autant pour une intervention sur de multiples habitations, une copropriété ou un quartier.

Comment mobiliser les aides disponibles et monter les dossiers en temps et en heures ?

Comment choisir l'intervention la plus adaptée au projet particulier ou

collectif ?

Les initiatives se multiplient. Un « expert » indépendant est certainement nécessaire pour se faire une idée parmi les différentes expériences tentées sur le territoire mais aussi sur de plus vastes horizons en Région, en France, en Europe ou plus loin encore. Les techniques et les expérimentations sont diverses et il semble nécessaire d'avoir de bonnes compétences dans le domaine pour en juger la pertinence au projet. Si certains modes d'action sont déjà certifiés, d'autres sont encore au stade des premières mises en œuvre. Chaque idée a le mérite d'apporter sa pierre à l'édifice et il semble important de soutenir ces filières économiques (locales) qui ne peuvent devenir rentables que si elles trouvent aussi une démultiplication de leur réalisation.

C'est à ce moment que revient la question de l'objectif, du niveau d'intervention :

Quelle est la cible ? Le logement ? Le quartier ? La métropole ?

Où commence l'implication des politiques publiques ?

Le niveau d'intervention imposera sans doute la méthode et les acteurs. Comment choisir les intervenants, la méthode, les acteurs, si il n'y a pas une connaissance de la situation de l'habitat au niveau du logement, du quartier et/ou de la métropole ? Un état des lieux par un observatoire (indépendant) semble nécessaire pour déterminer le niveau d'intervention et coordonner une politique publique qui visera une meilleure efficacité énergétique.

Déterminer les cibles à partir des observations, c'est interpeller les pouvoirs publics sur la capacité à répondre aux objectifs climatiques mais surtout dans leur fonction sur les possibilités de prévoir les financements nécessaires à l'atteinte des objectifs. Selon les cibles, il faudra communiquer et sensibiliser les acteurs les plus à même de promouvoir la mise en action des différentes mesures.

Dans le contexte de notre débat, si le déclic d'intervention se fait au niveau de la décision de l'amélioration des conditions de logement des habitants, c'est bien au niveau d'une décision politique d'objectifs climatiques et d'efficacité énergétique que se décide l'implication des pouvoirs publics et donc de la Métropole Européenne de Lille.

Quelle stratégie pour la Métropole dans cet objectif d'une meilleure efficacité énergétique des logements et notamment du parc locatif privé ?

Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - HABITAT - PLAN LOCAL POUR L'HABITAT

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE SERVICE EN MATIERE DE RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE - APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT

I. Contexte

La Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est engagée à rénover massivement les logements sur son territoire. En effet, le projet métropolitain du Président prévoit de lancer un grand plan de rénovation de l'habitat ancien pour lutter contre la précarité énergétique.

Ainsi, la MEL a développé avec ses partenaires AMELIO, un réseau de conseil et d'accompagnement gratuit, organisé autour de la Maison de l'Habitat durable avec 11 conseillers info énergie et les 6 équipes du programme AMELIO+. Pour rappel, AMELIO+ est un programme lancé en partenariat avec la Région, le Département, l'ADEME et l'ANAH qui propose un accompagnement personnalisé pour le montage des projets de rénovation des ménages modestes et très modeste. L'ensemble du dispositif génère 800 chantiers/an sur le territoire de la MEL.

Afin d'accompagner davantage de ménages, notamment ceux au-dessus des plafonds de ressources ANAH (environ 187 000 ménages estimés), et favoriser les projets de rénovation, le Conseil métropolitain a délibéré, le 15 juin dernier, en faveur de la mise en place d'une Concession de service public (CSP) en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. L'objectif de cette concession est d'enrichir AMELIO, afin de permettre à l'ensemble des métropolitains (235 000 ménages cibles, dont 48 000 éligibles aux aides ANAH) d'accéder à une offre de service complète et sécurisée. La structuration de cette offre permettra une massification de la rénovation du parc privé contribuant ainsi aux objectifs du plan climat air énergie territorial de la MEL.

En effet, le Concessionnaire complètera l'offre existante par une offre tarifée, comprenant un accompagnement technique à domicile (audits thermiques, programmes travaux), la mise en relation avec des entreprises labellisées pour s'assurer de la qualité des travaux réalisés, la recherche de financements adaptés pour obtenir des prêts travaux négociés et la création d'une plateforme web dédiée pour le suivi personnalisé des projets. La CSP agit en complémentarité avec les outils développés par le Conseil région Hauts-de-France, notamment le Service Public de l'Efficacité Energétique avec son offre de tiers financement. Elle s'inscrit dans la dynamique, souhaitée par les partenaires régionaux, de développement de guichet unique de la rénovation pour tous les publics.

ANNEXE 3

Une concession de Service Public pour la mise en œuvre d'une offre de service en matière de rénovation de l'habitat privé (voir contexte ci-contre), a été attribuée par la MEL pour 3 ans au groupement URBANIS –CD2E –SFERENO, en juillet 2019.

La grille tarifaire applicable sur la durée du contrat s'établit comme suit :

Tarif TTC	Tarif de base TTC	Tarif social TTC
Module définition du projet (étape 1)	300 €	240 €
Module lancement des travaux (étape 2)	345 €	276 €
Module accompagnement travaux (étape 3)	345 €	276 €
Module complet travaux (étapes 1 à 3)	990 €	792 €



Conseil de développement
1 rue du Ballon CS 50749
59034 Lille Cedex

Tél. : +33 (0)3 20 21 25 52
Email : conseildev@lillemetropole.fr
Site :
www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr

Directeur de la publication : Gérard Flament.
Rédaction : les membres du Conseil de développement.
Crédit photos : Service photos MEL.
Impression : Ressources partagées - 1 rue du Ballon CS 50749, 59034 Lille Cedex.

Dépôt légal : janvier 2016 ISSN/200166615.

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.